

Propriété intellectuelle

Extraits du programme gouvernemental 2009-2014 du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

« Il s'agit de consolider un maximum d'atouts du site et d'en développer de nouveaux, à l'exemple du développement des infrastructures ou du régime de taxation en matière de **propriété intellectuelle** lors de la dernière législature.

(...)

Le Gouvernement encourage **le développement de la propriété intellectuelle** en tant que facteur économique et créateur de richesse. A cet effet, il sensibilise les acteurs économiques à **l'importance de la propriété intellectuelle et de la valeur immatérielle**. Le Gouvernement renforce la lutte contre la contrefaçon.

(...)

A cet égard, le Gouvernement vise un renforcement des efforts de synergie entre l'Université du Luxembourg et les établissements publics de recherche réalisés, d'une part, par la concertation au niveau des domaines et activités de recherche et, d'autre part, en favorisant la mobilité du personnel enseignant et des chercheurs. Ces efforts seront utilement complétés par d'autres initiatives de synergie, qui porteront notamment sur la création de plateformes d'instrumentation scientifique communes, la mise en oeuvre de projets conjoints de coopération internationale mettant en exergue les aspects interdisciplinaires, ainsi que **la création d'une structure commune de transfert des connaissances et de gestion de la propriété intellectuelle**. Ces efforts de synergie seront catalysés par la concentration des activités au sein de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, avec pour objectif la création d'un véritable campus technologique favorisant également le partenariat public-privé.

(...)

La culture étant un vecteur du développement d'une société, le Gouvernement entend lui accorder une place de choix et oeuvrer en faveur de l'approfondissement de sa politique culturelle qui est nécessairement transversale. Il s'engagera en vue d'une meilleure prise en compte de la culture dans les autres domaines politiques du fait de son impact sur la société de la connaissance, son rôle intégrateur, sa force économique et son rôle dans la promotion du Luxembourg sur la scène internationale. **Dans un monde globalisé, nos seuls atouts sont souvent la créativité, le savoir et le savoir-faire qui sont devenus les nouvelles matières premières ; ainsi la culture et ses « moyens d'action » arts, création, recherche et innovation formant une ressource stratégique pour l'avenir de notre société. »**

Source : Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg - Programme gouvernemental - 2009-2014 (Publié par : Ministère d'Etat – SIP-Service Information et Presse du Gouvernement) - <http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/programme-gouvernemental-2009.pdf>)